

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 6 juin 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 16 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry - LECORNU Séverine - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Pouvoirs :** FOSSEY Flavie a donné procuration de vote à LEMAITRE Stéphanie.  
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

#### 1 – COMMANDE PUBLIQUE

##### 1.6 – Maîtrise d'Oeuvre

#### **Proposition d'honoraires de l'agence Monnin Viel pour l'aménagement d'une maison communale située 12 rue de l'Eglise** - Délibération n° DEL2023-06B-13 -

M. Le Maire demande aux conseillers leur accord pour rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

- = proposition d'honoraires de l'agence Monnin Viel pour l'aménagement d'une maison communale située 12 rue de l'Eglise.

Ils lui donnent leur accord à l'unanimité.

Il passe ensuite la parole à son adjoint, délégué aux Travaux, M. Pascal GIAVARINI.

Il présente aux conseillers une proposition d'honoraires de l'agence MONNIN VIEL et de son économiste, SNC LEBAS MALOISEL, pour l'aménagement d'une maison communale, située 12 rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La proposition d'honoraires de l'agence MONNIN VIEL et de son économiste, SNC LEBAS MALOISEL,

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de M. L'Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ **Article 1<sup>er</sup>** : de retenir l'Agence MONNIN VIEL et l'économiste SNC LEBAS MALOISEL comme maître d'œuvre pour l'aménagement d'une maison communale, située 12 rue de l'Eglise ;
- ☞ **Article 2** : d'accepter la proposition d'honoraires pour la mission d'Avant-Projet Sommaire (APS) relative à l'aménagement d'une maison communale, située 12 rue de l'Eglise, de l'Agence MONNIN VIEL et de son économiste SNC LEBAS MALOISEL pour un montant de 1 127,00 € HT, mission basée sur un montant prévisionnel de travaux de 175 000 € HT ;
- ☞ **Article 3** : d'autoriser M. Le Maire à signer cette proposition d'honoraires ;
- ☞ **Article 4** : que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au Budget Primitif Commune 2023, en dépenses d'investissement, à l'opération n° 240, article 2313 « » ;

Adoptée à la majorité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Pour Le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint au Maire,  
Pascal GIAVARINI



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.